

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

56003-2025-09 Entretien Espaces Verts

Date et heure limites de réception des offres : Lundi 7 juillet 2025 à 12 :00 (midi)



L'adresse mail utilisée sur la plateforme de téléchargement du dossier de consultation servira dans le cadre de correspondances pendant la durée de la consultation et pour l'information aux candidats non retenus. Assurez-vous d'indiquer une adresse permettant d'assurer une transmission certaine de l'information au sein de votre société

56003-2025-09 - Entretien Espaces Verts

SOMMAIRE

1. C	Objet et étendue de la consultation	3
1.1	•	
1.2	J -	
1.3	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
1.4	·	
	Conditions de la consultation	
2.1		
2.2		
2.3		
2.4		
2.5	– Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s)	4
3. C	Conditions relatives au contrat	4
3.1		
3.2		
3.3		
4. C	Contenu du dossier de consultation	4
5 P	Présentation des candidatures et des offres	1
5. 1		
5.2		
J.Z	1 10 003 00 1 01110	ر
6. C	Conditions d'envoi des plis	6
	Novel and the second color of the second color	,
	Analyse des candidatures et des offres	
7.1		
7.2	- Attribution des marchés	6
8. R	Renseignements complémentaires	7
	- Points de contact	
8.2		
8.3	<u> </u>	

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la désignation de prestataire(s) pour l'entretien des espaces verts de la commune d'Arradon.

1.2 - Mode de passation et type de contrat

Le marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.3 - Décomposition de la consultation

Le marché est alloti. Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lots	Désignation	Code CPV (objet principal)
1	Lot réservé aux entreprises adaptées ou aux établissements et services d'aide par le travail (article R.2113-7 du CCP)	77310000-6
2	Lot ouvert à tout type d'établissement	77310000-6

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

1.4 - Réalisation de prestations similaires

En application de l'article R.2122-7 du code, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2. Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Mode de dévolution

Le marché peut être attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire est impérativement solidaire de chaque membre.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public (article R.2142-4 du code).

Une même entreprise ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché conformément à l'article R.2142-23 du CCP.

2.3 - Variantes

La réponse à l'offre de base est obligatoire.

Aucune variante libre ou exigée n'est autorisée.

2.4 - Tranches

Sans objet

2.5 - Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s)

Sans objet

3. Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat - délai d'exécution

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

3.2 - Sous-traitance – Tâches essentielles

Aucune tâche n'est considérée comme essentielle en application des dispositions de l'article L.2193-3 du code.

3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prix sont fermes durant la première année et révisables conformément aux dispositions du CCAP.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

- Financement sur le budget communal, paiement selon les règles de la comptabilité publique.
- Envoi des factures via CHORUS: https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) lot 1 et lot 2

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Si le candidat présente un sous-traitant, il doit fournir les formulaires DC1 - Lettre de candidature et DC2 - Déclaration du candidat (disponibles gratuitement sur l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou tout document équivalent.

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et de l'offre telles que libellées ci-après.

5.1 Pièces de la candidature

Conformément à l'article L.2142-1 du code de la commande publique, l'acheteur doit s'assurer que les candidats à la procédure disposent des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

La Commune d'Arradon demande les documents suivants :

- → Concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - Un extrait Kbis;
 - Les pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise.
- → Concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
 - Les chiffres d'affaires des trois dernières années en identifiant la part de chiffre d'affaires relevant du marché concerné, sauf pour les entreprises nouvellement créées qui doivent justifier de leur date de création par tout moyen.
- → Concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
 - o Une présentation de l'entreprise détaillant les compétences et les moyens humains (organigramme) ;
 - Une déclaration indiquant les moyens techniques dont dispose le candidat pour réaliser la prestation : matériel, équipement technique, outillage etc;
 - O Une liste de références de travaux de même nature que ceux prévus au marché effectués au cours des trois dernières années (en précisant le montant, la date et le destinataire);
 - Une liste des principales prestations réalisées au cours des trois dernières années (en précisant le montant, la date et le destinataire);

A défaut, le candidat apportera la preuve de ses capacités techniques et professionnelles par tout moyen.

Le candidat peut utiliser le document de présentation de la candidature transmis dans le dossier afin de justifier de sa capacité technique, professionnelle et financière.

→ Les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) complétés.

Les candidats peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, cette vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sera réalisée <u>après l'analyse des offres</u> et avant l'attribution du marché.

5.2 Pièces de l'offre

Documents de l'offre
L'acte d'engagement (AE) (1 par lot)
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
Les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF) (1 par lot)
Un mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

6. Conditions d'envoi des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, sous peine d'être rejetés.

La transmission des documents par voie électronique sécurisée est obligatoire pour cette consultation. Elle devra être effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Ce pli ne sera ouvert qu'en cas de détection d'un programme malveillant sur l'offre électronique.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents excepté pour les pièces financières (voir paragraphe précédent). Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Aucune signature électronique des documents n'est requise au stade du dépôt de candidature. Le marché sera signé avec l'attributaire retenu à l'issue de la procédure. La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES.

7. Analyse des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur <u>situation juridique</u> ainsi que leurs <u>capacités professionnelles, techniques et financières</u>.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 et suivants et R.2152-6 et suivants du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

56003-2025-09 - Entretien Espaces Verts

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Points
1 - Valeur technique	50 points
1.1 - Présentation de l'entreprise et références	10 points
1.2 - Les qualifications et certifications de l'entreprise	10 points
1.3 - Les moyens humains et techniques mis à disposition du présent marché	20 points
1.4 - Le mode opératoire détaillé de toutes les actions prévues au cahier des charges	10 points
2 - Prix des prestations	
3 - Pratiques utilisées dans le cadre du développement durable	
3.1 - Alternatives aux produits phytopharmaceutiques	10 points
3.2 - Traitement des déchets	5 points
3.3 - Matériels utilisés (pour réduire les gaz à effets de serre, les nuisances sonores)	5 points

Notation des offres :

Pour le critère prix des prestations :

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans le DPGF, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8. Renseignements complémentaires

8.1 - Points de contact

Les candidats peuvent poser des questions au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Pour cela, ils devront transmettre leur question par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la Commune, à l'adresse suivante : www.megalisbretagne.org

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

La Commune se réserve également le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date.

56003-2025-09 - Entretien Espaces Verts

Le service de la Commande Publique de la Commune est également disponible pour renseigner les candidats sur toute question d'ordre administratif :

Service Commande Publique 02 90 44 01 56

8.2 – Visite obligatoire

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué la visite sera déclarée irrégulière.

La visite des lieux aura lieu le mercredi 25 juin 2025 à 8h pour le lot 1 et à 10 h pour le lot 2.

Merci de prendre contact avec : Vincent PERRAUDIN espacesverts@arradon.fr 06 19 31 04 59

8.3 - Voies de recours

La juridiction territorialement compétente est le tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – CS44416 – 35044 Rennes Cedex – Tél : 02 23 21 28 28.